

Contact presse  
Marie-Sophie Thiroux  
msthiroux@laligue.org  
Tél. 01 43 58 97 39

Paris, le 3 novembre 2014

### **La ministre de l'Éducation nationale a raison de rappeler la véritable portée de la laïcité à l'école**

En rappelant que l'appropriation du principe de laïcité garantissait un cadre propice à la transmission des savoirs et des compétences, à leur apprentissage et à leur appropriation, la ministre Najat Vallaud-Belkacem a présenté les initiatives prises pour mettre en œuvre une réelle pédagogie de la laïcité. Sur la question sensible des « parents accompagnateurs de sorties scolaires » elle propose une réponse équilibrée et raisonnable. En s'appuyant sur la position du Conseil d'État, elle souligne qu'ils ne sont pas soumis à la neutralité religieuse tout en rappelant que « des situations particulières liées (...) à du prosélytisme religieux peuvent conduire les responsables locaux à recommander de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leur croyance religieuse ». En énonçant que « l'acceptation de leur présence aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception », la ministre veut « renouer le lien de confiance distendu entre les parents et l'école, en évitant les tensions et les provocations. »

La Ligue de l'enseignement approuve cette position car elle apporte une réponse adaptée aux situations locales. Elle permet aux membres des équipes pédagogiques de favoriser les implications fructueuses des parents issus de toutes les diversités culturelles en les distinguant de celles qui manifesteraient des comportements prosélytes qui doivent être interdits lors des sorties scolaires. La Ligue de l'enseignement insiste sur la nécessité d'associer TOUS les parents d'élèves à tous les processus permettant la démocratisation de l'institution scolaire. Les sorties scolaires qui valorisent les parcours culturels et artistiques, les pratiques sportives doivent s'intégrer dans le cadre de projets éducatifs de territoires partagés. Pour cela, la Ligue de l'enseignement exprime toute sa confiance aux enseignant-e-s et aux directeurs-trices d'écoles qui, par leurs compétences, leur expérience et leur connaissance des usagers du service public fréquentant leurs établissements, sont les plus à même de choisir les accompagnateurs et accompagnatrices des sorties scolaires. Ils doivent être assurés du réel soutien de la hiérarchie de l'Éducation nationale dans les situations difficiles et tous les acteurs de l'éducation doivent bénéficier d'une formation initiale et continue à la laïcité et aux faits religieux comme faits sociaux. Ils peuvent compter sur la contribution des associations éducatives complémentaires de l'École.